

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE DOGONDOUTCHI
COMMUNE RURALE DE DANKASSARI

**PROCES-VERBAL DE LA 1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2022**

L'an deux mil vingt-deux et les 28 Février et 1^{er} Mars, s'est tenue dans la salle de réunion de la Mairie la 1^{ère} Session Extraordinaire au titre de l'année 2022 du Conseil Municipal de la Commune Rurale de Dankassari, sous la Présidence de Monsieur Bandou Kaka, Président dudit Conseil.

Après obtention du quorum, dix sept (17) Conseillers élus présents sur vingt (20) que compte la Commune, des deux (2) membres de droit, des agents des services techniques réconcentrés, le Maire a ouvert les travaux le Lundi 28 février 2022 à 10 h 05 mn.

Etaients présents :

Membres élus

- Bandou Kaka
- Abdoul Aziz Rabo
- Zabeirou Fodi
- Oumarou Tchiwaké
- Yacoubou Moussa
- Hassana Massalatchi
- Loula Chipkaou
- Boubacar Karimoune
- Naiba Amadou
- Djibrina Nalokoyo
- Boubacar Dan Makari
- Adamou Goga
- Attahirou Magagi
- Dadi Boubacar
- Fouré Liman
- Gado Marayé
- Amadou Ibro

Membres de droit

- Amadou Sabo
- Tchiousso Ousmane

Etaients absents :

- 1- China Bankano
- 2- Maimouna Mahamadou
- 3- Balkissa Yaou

Après une fatia prononcée par un participant, le Président Bandou Kaka a prononcé son discours d'ouverture dans lequel il a expliqué aux participants que la tenue de la présente Session Extraordinaire a pour but de répondre aux soucis du PASEC qui a besoin de la validation du SPIC/AIC et la RNA 2021 consolidée puis la RNA 2022.

L'ordre du jour comportant 4 points a été présenté aux élus :

1. Adoption du procès verbal de la 4^{ème} Session Ordinaire tenue en Décembre 2021
2. Présentation et validation du nouveau SPIC/AIC et la RNA 2021 (consolidée) puis celle de 2022
3. Adoption du « Logo » de la Commune
4. Divers

L'ordre du jour présenté aux Conseillers n'a subi aucune modification

I Adoption du procès verbal de la 4^{ème} Session Ordinaire tenue en Décembre 2021

Après lecture et amendement du PV de la 4^{ème} Session Ordinaire, ce point a été adopté à l'unanimité : 17 voix pour 0 contre et 0 abstention

II Présentation et Validation du nouveau SPIC/AIC et la RNA 2021 (consolidée) puis celle de 2022

Après le mot introductif du Maire et la genèse de mise en œuvre du Projet PASEC dans la Commune depuis 5 ans, la parole fut donnée au Receveur Municipal. Dans son intervention, il a expliqué aux participants le caractère urgent de la tenue de la présente Session Extraordinaire qui doit adopter une délibération validant le SPIC/AIC et les RNA 2021 et 2022 d'un coût global de : **63.370.800 Francs** reparti comme suit :

- Contribution PASEC (93%) : 60.970.800
- Contribution Commune (7%) : 2.400.000

Ce montant permet de consolider les acquis de la RNA 2021 et la RNA 2022 (200ha) dans 4 villages de la Commune : Goubey, Chanono, Lillato et Goulbi.

Le SPIC a été soumis au vote au cours duquel on a obtenu 17 voix pour 0 voix contre et 0 abstention.

III Adoption du « Logo » de la Commune

Après des débats convaincants le Logo a été voté par 17 voix pour 0 voix contre et 0 abstention.

IV Divers

Le Chef de Canton de l'Aréwa a profité de cette occasion pour transmettre le message du Chef de l'Etat concernant les prêches pour que la grâce et la miséricorde couvrent le Niger il a aussi demandé aux élus d'aider les chefs de villages et de tribus à recouvrer la taxe municipale.

Le Président du Conseil a clos les travaux le Mardi 1^{er} Mars 2022 à 11 h 45 mn tout en souhaitant à chacun un bon retour dans son foyer.

Le Rapporteur
Audi Gagara



Le Président du Conseil
Bandou Kaka

